

Fiche de missions — Etudiant.e élu.e de groupe et de promotion

Objectif général

L'étudiant.e élu.e (EE) représente l'ensemble des étudiant-es de son groupe et/ou de sa promotion. Il-elle agit comme un relais privilégié entre les étudiant-es, l'équipe pédagogique et les instances de la formation afin de favoriser un climat d'écoute, de dialogue et d'amélioration continue.

Les missions

Représenter et soutenir les étudiant-es : Les EE sont les interlocuteur.trice.s privilégié.e.s des référents d'année

- Faire remonter les problématiques rencontrées par les étudiant-es auprès des acteurs concernés (enseignants, administration, référent pédagogique, etc.).
- Signaler également les points positifs et valoriser les initiatives ou éléments appréciés.
- Être force de proposition en apportant des pistes d'amélioration concrètes.
- Veiller à prendre en compte l'avis de l'ensemble du groupe, dans une logique d'inclusion et de respect de la diversité des points de vue.

Être médiateur-riche entre les étudiant-es et l'équipe pédagogique

- Assurer un rôle de communication bidirectionnelle claire et régulière
- Préparer activement les conseils de formation (CDMK, CVE et réunions pédagogiques en recueillant les retours des étudiant-es en amont.
- Participer activement aux instances dans lesquelles il-elle est convié-e.
- Communiquer ensuite à l'ensemble du groupe les informations utiles, décisions prises, changements, projets, etc.

Connaître les droits, les devoirs et le fonctionnement du système

- Se former ou s'informer sur :
 - Les droits et devoirs des étudiant-es (règlement intérieur, chartes, etc.)
 - Le fonctionnement de la formation (organisation, maquette, modalités d'évaluation, etc.)
 - Les bases du fonctionnement du système de santé et de la profession visée
- Orienter les étudiant-es vers les bons interlocuteurs en cas de besoin (référent-es pédagogiques, SSE, etc.)

Qualités requises

- Écoute, empathie et impartialité
- Capacité de synthèse et de communication
- Disponibilité et sens de l'engagement
- Discrétion et respect de la confidentialité

Durée du mandat

Le/ la référent.e est élu-e pour une durée de 1 an.